

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

19-11-264

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 19 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

### Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

-----  
Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance  
-----

## VOIRIE – CIRCULATION

AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR L'AVENUE G. POMPIDOU À L'INTERSECTION AVEC L'ALLÉE DES CASTORS ET LE CHEMIN DE GRANGENEUVE : CONVENTION DE MÉCÉNAT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2242-1,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Gironde,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Gironde,

Considérant la création du centre commercial de la Roudet desservi par une voirie qui allant de l'avenue Georges Pompidou à l'avenue de la Roudet,

Considérant qu'il est nécessaire, face aux nombreux accidents survenus sur l'avenue Pompidou au droit de l'entrée du centre commercial de la Roudet, d'apporter une solution visant à sécuriser cet accès du centre,

Considérant que ces accidents trouvent leur origine essentiellement dans le non-respect, de la part des automobilistes, de l'interdiction de tourner à gauche pour accéder au centre commercial à l'avenue de la Roudet,

La Ville de Libourne va réaliser les travaux d'un aménagement de sécurité sur l'avenue Pompidou (RD 910), consistant en la création d'un giratoire à quatre branches au carrefour de l'avenue Pompidou (RD 910), de l'allée des Castors et du chemin de Grangeneuve. Le projet d'un giratoire représente la solution pouvant assurer le meilleur niveau de sécurité.

Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles les collectivités doivent faire face, la SCI TER, représentée par Monsieur Philippe GAUDU, associé, dont le siège social est situé Zone Industrielle La Boulbene 47300 VILLENEUVE SUR LOT, a souhaité, dans son rôle de mécène, s'impliquer activement dans cette réalisation en proposant une participation financière à hauteur de 50 000 €.

Vu l'avis de la commission des finances du 21 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 33 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention de mécénat, établie entre la ville de Libourne et la société SCI TER, qui a pour objet de fixer les obligations particulières des deux parties en ce qui concerne les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux pour la réalisation de cet aménagement de sécurité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 04.12.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne